

Certificat médical en matière de détention d'arme(s) à feu soumise(s) à autorisation

- ◆ Loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, art. 6. § 1^{er}.
- ◆ Convention complémentaire à l'accord de SCHENGEN, signé par la Belgique le 19 juin 1990, art. 83.
- ◆ Directive du 26 juillet 1991 du Conseil des Communautés Européennes relative au contrôle sur l'acquisition et la détention d'armes, art. 5.
- ◆ Loi du 08 juin 2006 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, art. 11 § 3. 6.

Mr / Mme / Mlle (*Biffer les mentions inutiles*)

NOM	:	-----
Prénom	:	-----
Lieu et date de naissance	:	-----
Commune	:	-----
Code Postal	:	-----
Rue/rte/av./pl./bld.	:	-----
N°	:	-----

est apte à la manipulation d'une arme sans danger pour lui-même ou pour autrui.

Le présent certificat est délivré sur requête formelle de Mr/Mme/Mlle :

.....
et est destiné à être remis au Gouverneur de Province du lieu de domiciliation en appui d'une demande d'autorisation de détention d'arme(s) à feu soumise(s) à autorisation.

Fait à, le

Le Docteur en médecine,
Signature et cachet

ATTESTATION DE FREQUENTATION D UN STAND DE TIR

Le soussigné :

responsable du stand de tir dénommé :

situé à :

certifie par la présente que :

- que le stand de tir dont question ci-avant dispose d'installations dûment autorisées; que conformément aux dispositions légales en la matière, un certificat d'agrément (*) a été délivré par M. le Gouverneur

de la Province de portant le n°

- que le (la) nommé(e) :

né (e) le :

domicilié(e) à :

- qu'il (elle) est inscrit(e) au stand de tir depuis le :

sous son n° d'affiliation :

- qu'il (elle) participe régulièrement à des entraînements et/ou compétitions de tir sportif et/ou récréatif avec son (ses) arme(s) légalement détenue(s); que le(s) calibre(s) de(s) arme(s) qu'il (elle utilise (sont) autorisé(s) au sein du stand de tir.

Type(s) d'arme(s) utilisé(s) :

Revolver

Arme à un coup

Pistolet

Répétition (117)

Fusil a canon lisse

Verrou

Levier (lever-action)

Fusil a canon rayé

Pompe

Arme non à feu

Semi automatique

Poudre noire

Autres :

Calibre(s) utilisé(s) par le requérant au stand :

.

.

.

.

.

.

Fait à, le

(* uniquement pour les stands de tir situés en Belgique.)